

Jean-Denis Gendron



# D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ?

Essai sur l'origine des accents

Contribution à l'histoire de la prononciation  
du français moderne

*pul*





# D'où vient l'accent des Québécois? Et celui des Parisiens?

**Essai sur l'origine des accents**

Contribution à l'histoire de la prononciation  
du français moderne

COLLECTION  
LANGUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE DU NORD

Titres parus

Louise Péronnet, Rose Mary Babitch, Wladyslaw Cichocki et Patrice Brasseur. *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*. 1998.

Louis Mercier. *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*. 2002.

*Le français, une langue à apprivoiser*. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) lors de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états ». Sous la direction de Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie. 2002.

*Journal de Vaugine de Nuisement*. Édition critique par Steve Canac-Marquis et Pierre Rézeau. 2005.

Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen (dir.). *Le français en Amérique du Nord. État présent*. 2005.

*La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur du patrimoine culturel*. Sous la direction de Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie. 2006.

JEAN-DENIS GENDRON

D'où vient l'accent des Québécois?  
Et celui des Parisiens?

**Essai sur l'origine des accents**

Contribution à l'histoire de la prononciation  
du français moderne

**Les Presses de l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Mise en pages : Diane Trottier

Maquette de couverture : Larochelle Communication graphique

© Les Presses de l'Université Laval 2007  
Tous droits réservés. Imprimé au Canada  
Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2007

ISBN 978-2-7637-8615-5

4<sup>e</sup> tirage

Les Presses de l'Université Laval  
Pavillon Pollack, bureau 3103  
2305, rue de l'Université  
Université Laval, Québec  
Canada, G1V 0A6  
[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

« [...] les Canadiens [...] leur accent est aussi bon qu'à Paris [...]. »

(Bougainville, 1757)

« [...] à entendre parler français avec cette accentuation particulière à nos paysans, on se croirait au cœur d'une bonne petite ville de Normandie. »

(Georges Demanche, 1885)

« [...] au XVII<sup>e</sup> siècle, il s'établit une distinction entre le discours soutenu de la déclamation, où l'on continua à prononcer *oè*, et la conversation, où l'on prononçait *è* [...] Buffier atteste [...] que « dans les noms *endroit, froid, étroit, adroit, droit* rectus, ... dans le verbe *croire*, ... dans *noyer, nétoyer* et au subjonctif, *sois, soit, soyons, soyez, soient*... la prononciation *è* est plus pour le discours familier, et *oè* pour le discours soutenu de la déclamation. »

(Thurot)





*À la mémoire de ma femme Gisèle †  
en reconnaissance pour son soutien indéfectible  
tout au long de ma carrière*

*À Pauline Lepage et  
aux membres de ma famille  
en témoignage de ma grande estime et de mon affection*

*Mes sœurs Yolande et Hélène*

*Mes enfants  
Christiane  
Yves  
Michel  
Dominique et Roch Larochelle  
et leurs enfants, mes petits-fils  
Patrick et Mathieu*

*À la mémoire de mon maître ès phonétique  
Georges Straka †  
dont l'intérêt pour la prononciation du français, tant au  
Québec qu'en France, ne s'est jamais démenti*



# Table des matières

Remerciements . . . . .	XV
Avant-propos . . . . .	XVII
Introduction • Vue d'ensemble de la question traitée. . . . .	1
 <i>Chapitre 1</i>	
<b>L'accent québécois traditionnel d'après les remarques des voyageurs des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. . . . .</b>	<b>37</b>
<b>Introduction. . . . .</b>	<b>39</b>
<b>1. L'accent des Canadiens d'après les remarques des voyageurs aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1651-1760). . . . .</b>	<b>41</b>
Les voyageurs . . . . .	41
La population du Canada sous le Régime français . . . . .	45
Les remarques des voyageurs sur la prononciation des Canadiens . . . . .	47
La chronologie des remarques des voyageurs . . . . .	51
Analyse des remarques des voyageurs . . . . .	57
Les termes employés par les voyageurs pour parler de la prononciation des Canadiens . . . . .	58
Unité de vue des voyageurs sur la qualité de l'accent et de la langue des Canadiens et constance dans les éloges à leur endroit, du début à la fin du Régime français (1608-1760) . . . . .	60
Les catégories de gens à qui s'adressent au Canada les éloges sur l'accent et la pureté de la langue. . . . .	61
Premières affirmations qu'il y a eu nivellement des accents provinciaux en faveur de l'accent de Paris. . . . .	62
Les éloges des voyageurs s'adressent nommément aux Canadiens et non aux Français de passage au Canada . . . . .	63
Les éloges sur la prononciation du français s'adressent nommément aux Canadiennes. . . . .	65

XII *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ?*

Les éloges sur la prononciation du français s'adressent aussi aux petites gens . . . . .	66
Toutes classes sociales confondues, on trouve au Canada un accent et un parler aussi bons qu'à Paris . . . . .	67
Quelques éléments de variation linguistique à la fin du Régime français . . . . .	68
<b>2. Le vide documentaire concernant les témoignages sur l'accent des Canadiens entre 1760 et 1810 . . . . .</b>	<b>70</b>
<b>3. L'accent des Canadiens d'après les remarques des voyageurs au XIX<sup>e</sup> siècle . . . . .</b>	<b>73</b>
Les observateurs . . . . .	76
Les observations . . . . .	78
L'accent normand ou bas-normand . . . . .	78
L'effet auditif de l'accent canadien sur l'oreille des voyageurs . . . . .	79
Quelques éléments phoniques marquant particulièrement l'accent canadien . . . . .	80
Un élément phonique non traduit en termes clairs par les voyageurs : la quantité des voyelles . . . . .	82
L'accent canadien au XIX <sup>e</sup> siècle : ses éléments constitutifs . . . . .	84
<b>4. Une situation sociolinguistique inusitée touchant l'accent des Canadiens au XIX<sup>e</sup> siècle . . . . .</b>	<b>84</b>
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>94</b>

*Chapitre 2*

<b>Causes de la convergence des accents parisien et canadien aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, puis de leur divergence au XIX<sup>e</sup> siècle, et origine des accents canadien et parisien . . . . .</b>	<b>97</b>
--	-----------

<b>Introduction . . . . .</b>	<b>99</b>
-------------------------------	-----------

<b>1. La variation phonétique maintient l'équivalence entre les deux accents aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles . . . . .</b>	<b>100</b>
<b>2. Le style familier du bel usage contribue fortement à la convergence des accents aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles . . . . .</b>	<b>104</b>
<b>3. Le style soutenu du discours public présente des caractéristiques articulatoires et phonétiques à l'opposé de celles du style familier . . . . .</b>	<b>121</b>
<b>4. Des bouleversements politiques engendrés par la Révolution de 1789, résulte à Paris une mutation sociale et phonétique . . . . .</b>	<b>126</b>

<b>5. Le triomphe, à Paris, du style soutenu de prononciation</b>	
<b>déclasse l'accent québécois fidèle à la prononciation</b>	
<b>du style familier du bel usage . . . . .</b>	<b>130</b>
Un accent commun à l'élite et au peuple . . . . .	132
Une élocution lourde, traînante et monotone . . . . .	133
Des prononciations obsolètes, qui n'avaient plus cours	
dans la prononciation de la haute société parisienne du XIX <sup>e</sup> siècle . . . .	141
Prononciations tombées en désuétude à Paris par suite de l'abandon,	
à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle, des pratiques phonétiques liées au discours	
familier, mais encore courantes au Québec au XIX <sup>e</sup> siècle. . . . .	142
Changement phonétique survenu à Paris, dans la deuxième moitié	
du XVIII <sup>e</sup> siècle, mais non au Canada, alors séparé de la France. . . .	152
Prononciations anciennes, d'origine parisienne populaire,	
rejetées ou non acceptées à Paris au cours des XVII <sup>e</sup>	
et XVIII <sup>e</sup> siècles, mais conservées ou développées au Canada . . . . .	156
La palatalisation forte et faible . . . . .	159
La palatalisation forte . . . . .	159
La palatalisation faible . . . . .	161
Prononciation probablement d'origine parisienne populaire	
ou encore régionale qui s'est développée au Canada . . . . .	162
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>164</b>

### *Chapitre 3*

<b>Origine, développement et sort des deux styles de prononciation . . . . .</b>	<b>167</b>
<b>1. Origine et développement d'un style familier de prononciation</b>	
<b>du français, en regard du style pratiqué au Parlement de Paris. . . . .</b>	<b>169</b>
<b>2. Les préférences phonétiques des discours soutenu</b>	
<b>et familier sont à l'opposé les unes des autres . . . . .</b>	<b>176</b>
La préférence est donnée aux voyelles ouvertes	
sur les voyelles fermées dans le discours soutenu . . . . .	177
La préférence est donnée dans le discours soutenu aux formes pleines	
sur les formes syncopées ou réduites par la chute d'une voyelle . . . . .	179
La préférence est donnée dans le discours soutenu aux formes pleines	
sur les formes réduites par la chute d'une consonne finale. . . . .	183
La consonne <i>r</i> dans les substantifs plurisyllabiques en <i>-oir</i> . . . . .	186
La consonne <i>r</i> dans les adjectifs ayant leur féminin en <i>-euse</i> . . . . .	190

XIV *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ?*

La consonne <i>r</i> dans les infinitifs en <i>-ir</i> employés substantivement . . . .	192
La consonne <i>r</i> dans les groupes consonne occlusive + liquide + <i>e</i> féminin . . . . .	193
La consonne <i>l</i> dans les groupes consonne occlusive + liquide + <i>e</i> féminin . . . . .	195
Examen des autres consonnes finales . . . . .	195
Soit la prononciation de <i>k</i> dans le mot <i>avec</i> (Thurot: II, 127-128) . .	196
Le sort de la consonne <i>f</i> dans les mots <i>œuf</i> , <i>bœuf</i> et <i>neuf</i> suit le même schème évolutif (Thurot: II, 133-138) : . . . . .	197
Sort de la consonne <i>l</i> dans les mots <i>il</i> , <i>quel</i> , <i>quelque</i> , <i>quelqu'un</i> , <i>quelquefois</i> . . . . .	199
Effacement de <i>k</i> dans le groupe consonantique <i>ks</i> orthographié <i>x</i> . . . . .	202
Sort de la consonne <i>r</i> dans <i>mercredi</i> . . . . .	203
Sort de la consonne <i>b</i> dans <i>obstiner</i> , <i>obstination</i> . . . . .	204
Cas de l'opposition <i>k/g</i> dans <i>secret/segret</i> . . . . .	205
Cas de <i>acheter/ajeter</i> et de <i>chfeu/jveu</i> . . . . .	206
Liaisons fautives et pluriels fautifs. . . . .	208
Métathèses dans les groupes <i>re</i> et <i>ks</i> . . . . .	210
<b>Conclusion</b> . . . . .	<b>211</b>
Conclusion générale . . . . .	221
Appendice A . . . . .	233
Appendice B . . . . .	251
Appendice C . . . . .	255
Appendice D . . . . .	277
Références . . . . .	281

# Remerciements

Mes remerciements les plus chaleureux vont en tout premier lieu à mon collègue Claude Verreault de l'Université Laval, sans le soutien et la collaboration de qui cet ouvrage n'aurait pu être conduit à bonne fin. En l'accueillant dans la belle collection qu'il dirige, «Langue française en Amérique du Nord», il ajoute à la confiance qu'il m'a faite depuis les tout débuts. Mes remerciements vont ensuite à mes collègues Thomas Lavoie (Université de Chicoutimi) et Louis Mercier (Université de Sherbrooke) qui ont eu l'amabilité de bien vouloir lire le manuscrit. Je leur en suis très reconnaissant. Et cette reconnaissance va aussi, d'emblée, à mon collègue historien Claude Galarneau (Université Laval), à qui je dois des vues précieuses et nouvelles sur cette période plutôt obscure sur le plan phonétique, qui va de la séparation du Canada de la France en 1760 à 1815. Je ne saurais par ailleurs trop dire ma vive gratitude à madame France Tremblay, qui a eu la dure tâche de saisir un texte fourmillant de citations et de références, qu'avec une patience admirable elle s'est donné la peine de vérifier minutieusement. Et cette gratitude s'étend à tous ceux qui, à un moment ou l'autre, et sous différentes formes, m'ont apporté leur aide et leur soutien. Qu'ils en soient tous remerciés.



## AVERTISSEMENT

Le lecteur qui, d'emblée, voudrait prendre une vue d'ensemble du sujet traité, peut s'en tenir à la lecture de l'Avant-propos, de l'Introduction et des conclusions placées, l'une à la fin du 3<sup>e</sup> chapitre, l'autre, à la fin de l'ouvrage. Il trouvera par ailleurs dans les trois chapitres qui suivent l'Introduction, les preuves détaillées qui viennent à l'appui de la thèse proposée dans les pages dont il aura pris connaissance.

# Avant-propos

Cet ouvrage est un essai, une tentative pour élaborer des éléments de réponse à une question qui se présente au premier abord comme une énigme sociolinguistique. Nous n'avons donc pas exploré toutes les avenues, étudié la question sous tous les angles, en nous appuyant sur une large documentation aussi bien sociale qu'historique et linguistique. Nous nous sommes limité à poser le problème et à élaborer des éléments de solution, à partir de quelques classiques de l'histoire du français et de la France et de l'histoire linguistique et sociale du Québec. On en trouvera la liste à la fin de cet avant-propos. Bref, nous sommes attaché à jeter les bases d'une étude à être ultérieurement élargie et approfondie par d'autres chercheurs. D'ailleurs, à l'âge tardif où nous avons décidé de donner forme à cet ouvrage, celui-ci ne pouvait être qu'un essai, mais utile pour la compréhension des choses touchant l'histoire de la prononciation du français tant à Paris qu'à Québec.

L'énigme à résoudre, c'est celle qui naît des affirmations tout à fait opposées des observateurs français et étrangers touchant l'accent des Canadiens, c'est-à-dire des Québécois<sup>1</sup> : accent déclaré unanimement aussi bon qu'à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et, de façon tout aussi unanime, jugé nettement différent au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

1. On ne peut plus aujourd'hui, comme le faisaient les voyageurs aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, parler d'une façon générale de l'accent « canadien » des francophones du Canada ; à cause des Acadiens, qui ont un accent différent, et aussi des francophones des autres provinces du Canada, qui ont affirmé leur autonomie communautaire et culturelle ; il faut s'en tenir aujourd'hui à traiter de l'accent des Québécois, d'autant plus que les remarques des voyageurs portent essentiellement sur l'accent des francophones de cette province. *Canadien*, chaque fois qu'il est employé dans cet ouvrage signifie donc « Québécois francophone ».

En cinquante ans d'intervalle (1760-1810<sup>2</sup>), tout avait changé : comment cela se peut-il ?

D'abord, qui avait changé ? Paris et non Québec, semble-t-il, puisque les voyageurs français du XIX<sup>e</sup> siècle jugent l'accent des Canadiens sensiblement différent du leur, alors que les voyageurs français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles le déclaraient identique. En quoi y avait-il alors communauté d'accent ? Et sur quoi repose la divergence des accents au XIX<sup>e</sup> siècle ?

Ensuite, d'où origine, à Paris, ce qui apparaît comme un système de prononciation nettement différent, touchant non seulement quelques variantes vocaliques et consonantiques, mais bien un ensemble de traits phonétiques formant un tout ?

Enfin, comment un tel changement a-t-il pu se produire ? Il n'est pas fréquent qu'en si peu de temps on assiste à un tel retournement de situation. Comme l'a montré Charles Thurot, les changements phonétiques s'opèrent généralement dans la longue durée. Surtout s'ils sont profonds et correspondent en quelque sorte à un changement de paradigme.

Voilà, pour l'essentiel, les questions que pose l'énigme à résoudre, et dont la solution est de nature à jeter quelque lumière sur l'histoire de la prononciation du français moderne.

La réponse s'est formulée en trois chapitres et une introduction, que nous allons présenter succinctement.

Nous sommes d'abord parti des faits qui posent le problème : les témoignages des observateurs sur l'accent des Canadiens aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ; puis, nous avons jugé utile de mettre en évidence une remarque qui surprend particulièrement certains voyageurs perspicaces du XIX<sup>e</sup> siècle, remarque portant sur l'uniformité de l'accent dans la société canadienne, révélatrice de l'état sociolinguistique de la prononciation aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; en dernier lieu, nous avons jeté un coup d'œil sur cet intermède qui va de la rupture du Canada avec la France en 1760 jusqu'au début de la

---

2. La date de 1760 marque le moment de la rupture politique et administrative du Canada avec la France, rupture sanctionnée par le traité de Paris en 1763 ; 1810 correspond au premier témoignage, celui de l'Anglais John Lambert, signalant des différences très sensibles entre la langue des Canadiens et le français nouveau, issu de la Révolution de 1789.

Révolution en 1789, où les échanges entre Français et Canadiens, libres et abondants, ne semblent avoir donné lieu à aucune remarque relative à l'accent des uns et des autres. Il semble qu'il y ait eu encore, à ce moment, pleine communauté d'accent entre Paris et Québec. Des recherches ultérieures permettront de confirmer ou d'infirmer ce point de vue<sup>3</sup>.

Cet ensemble compose le premier chapitre.

Les choses en seraient restées là, n'eût été de la « découverte » des deux styles de discours et de prononciation pratiqués à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, et de l'échappée qui en résultait pour la compréhension du problème posé dans le premier chapitre. C'est la matière du deuxième chapitre. Y sont examinés, avec preuves abondantes à l'appui tirées des remarques des grammairiens, les causes de la communauté d'accent entre Paris et Québec aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles; les caractéristiques opposées des styles familier et soutenu de prononciation; la percée du style soutenu dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et son triomphe à la Révolution de 1789; et le déclassement social et linguistique qui en a résulté pour l'accent québécois et les accents provinciaux qui, en France, ne s'étaient pas davantage qu'à Québec alignés sur Paris. La communauté d'accent entre Québec et Paris, tant vantée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, était dorénavant rompue.

Ce chapitre devait clore l'ouvrage. Mais s'est alors fait jour la curiosité de comprendre comment était né et s'était développé ce double style de discours et de prononciation, qui est à la source de l'accent québécois traditionnel et de l'accent parisien actuel. Nous avons donc retracé l'origine des deux styles, où Vaugelas joue un rôle clef; établi les préférences articulatoires des deux styles de prononciation; examiné l'attitude des grammairiens en regard des deux styles de prononciation, surtout pour ce qui touche au traitement des consonnes finales de mot; pour conclure avec Alexis François (1959) que le style familier de la prononciation mondaine (le bel usage) subissait manifestement l'influence de la prononciation naturelle, sinon populaire; ce que lui reprochent de plus en plus les grammairiens dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour, avec Domergue, rejeter ce style à la Révolution. Style de prononciation déchu, qui aura

---

3. Les trois premières parties de ce chapitre ont fait l'objet de communications et de publications subséquentes. Se reporter à la fin du premier chapitre pour la notice bibliographique relative à ces publications.

dès lors des connotations populaires pour les voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle, et dont on retrouve nombre de formes dans les parlers populaires de Paris et de Québec au début du XX<sup>e</sup> siècle.

L'ouvrage s'est donc construit par à-coups, par étapes. Il s'en ressent, mais l'âge ne nous permet pas de tout remettre sur le métier pour donner à cet essai un meilleur agencement. Il résulte de cette construction par étapes des répétitions de citations<sup>4</sup>, d'exemples et de points de vue qui dans un ordre idéal n'y figureraient pas. Après tout, peut-être auront-ils une valeur pédagogique. Il en résulte aussi que la saisie du problème a été graduelle et qu'elle s'est donc développée jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Nous avons cité abondamment les remarques des grammairiens, pour que chacun puisse juger sur pièce. C'était chose nécessaire si l'on veut bien comprendre le système de styles de prononciation qui s'est développé à Paris, et qui a permis le semblable et son contraire entre Paris et Québec.

Cependant, pour unifier le tout, nous avons décidé de placer au début de l'ouvrage **une introduction, qui donne au lecteur pressé** ou peu friand de développements techniques **une vue d'ensemble** qui, elle, suit la logique que nous aurions souhaitée pour l'ouvrage lui-même. Vue d'ensemble **qu'on pourra compléter** par la lecture de **la conclusion du troisième chapitre et de la conclusion générale**.

Ceci dit, nous sommes tout à fait conscient de n'avoir fait que commencer à dégrossir le bloc de connaissances que constitue le changement articulatoire survenu à Paris, qui a placé la prononciation du français moderne sur une tout autre voie que celle du bel usage. Il reste beaucoup à faire pour saisir dans le détail les circonstances éducatives, politiques et sociales qui ont engendré ce changement et pour mesurer le rôle que celui-ci a joué dans l'évolution de la prononciation de Paris au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles; et, par ricochet, sur

---

4. Dans les deuxième et troisième chapitres, il y a répétitions des mêmes remarques des grammairiens. Il est à noter que ces remarques sont alors utilisées avec des objectifs différents. Dans le deuxième chapitre, elles ont pour objet d'établir la communauté de prononciation entre Québec et Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles; dans le troisième chapitre, elles visent à déterminer la parenté des pratiques phonétiques du bel usage avec la prononciation naturelle ou encore populaire, en vue de vérifier si, comme le dit l'historien de la langue française cultivée, Alexis François, la prononciation mondaine a été longtemps davantage proche de la prononciation populaire que de la prononciation bourgeoise.

l'évolution de la prononciation québécoise pendant la même période.

Pour nous aider à répondre aux questions posées dans l'ouvrage, nous avons fait appel essentiellement :

- aux témoignages des voyageurs consignés dans la *Bibliographie linguistique du Canada français* (1966) de Gaston Dulong, dans *Französische Sprache in Kanada* (1987) de Lothar Wolf et surtout dans l'excellente thèse de doctorat de Marie-France Caron-Leclerc, *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle) : édition critique et analyse* (1998) ;
- à l'ouvrage de Claude Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne (1760-1815)* (1970) pour les relations entretenues par les Canadiens et les Français après la rupture administrative et politique du Canada avec la France en 1760.

On trouvera un aperçu de ces témoignages dans le premier chapitre et dans l'introduction du présent ouvrage.

- aux usages phonétiques qui avaient cours dans la haute société de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dont témoignent les grammairiens français dans leurs remarques colligées par Charles Thurot dans son ouvrage *De la prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les témoignages des grammairiens* (1881-1884) ;
- au développement d'une prononciation française dite cultivée, selon l'étude qu'en a faite Alexis François dans son *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours* (1959), qui est un approfondissement des vues qu'il exposait déjà en 1932 dans l'*Histoire de la langue française des origines à 1900*, tome VI, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, deuxième partie, *La langue postclassique*, aux pages 987-998 ;
- aux caractéristiques articulatoires de cette prononciation cultivée dans le français soigné de Paris au XX<sup>e</sup> siècle, telles que les a perçues le linguiste Walter von Wartburg et consignées dans son ouvrage *Évolution et structure de la langue française* (1946, 5<sup>e</sup> édition, 1958) ;
- aux usages phonétiques qui avaient cours dans le peuple de Paris au début du XX<sup>e</sup> siècle, recueillis par Henri Bauche dans *Le langage populaire, grammaire, syntaxe et dictionnaire du français*

*tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel* (1920) ;

- aux usages phonétiques qui avaient cours au Québec aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, recueillis et commentés par Marcel Juneau dans *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec, étude des graphies des documents d'archives* (1972) ;
- aux usages phonétiques qui avaient cours au début du XX<sup>e</sup> siècle dans le parler traditionnel des Québécois, consignés dans le *Glossaire du parler français au Canada (GPFC)* (1930) ;
- à la comparaison que nous avons faite en 1958 de la prononciation de personnes des milieux québécois et français cultivés dans *Tendances phonétiques du français parlé au Canada* (1966) et dans *Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens français* (1968) ;
- à l'apport linguistique de la Société du parler français au Canada dans l'ouvrage de Louis Mercier, *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962)* (2002) ;
- au rôle linguistique joué par le fondateur de la Société du parler français au Canada, Adjutor Rivard, dans « Conception du français selon Adjutor Rivard, principal artisan de la Société du parler français au Canada » de Claude Verreault dans *1902-2002. La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel* (2006).

En outre, nous avons fait appel pour éclairer notre lanterne sur les aspects sociaux et historiques de l'évolution de la prononciation du français à :

Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, tome II, *Le Seizième siècle* (1947) ; tome III, *La Formation de la Langue classique (1600-1660)*, première partie (1909) ; tome IV, *La Langue classique (1660-1715)*, première partie (1947) ; tome VI, *Le XVIII<sup>e</sup> siècle*, deuxième partie, *La langue postclassique* (1932) ; tome XII, *L'époque romantique* (1948) ; *Histoire de la langue française 1914-1945* (1995) : « La prononciation du français » : p. 27-59 ;

Théodore Rosset, *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII<sup>e</sup> siècle* (1911) ;

Pierre Fouché, *Phonétique historique du français*, volume II, *Les voyelles* (1958), volume III, *Les consonnes et index général* (1961) ;

Georges Straka, « Sur la formation de la prononciation française d'aujourd'hui » dans *Travaux de linguistique et de littérature*, XIX, I, (1981) p. 161-248;

Jean-Pierre Seguin, « La langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles » dans *Nouvelle Histoire de la langue française*, sous la direction de Jacques Chaurand (1999) p. 227-344;

Daniel Roche, « Une révolution totale » dans la revue mensuelle *L'Histoire*, n<sup>o</sup> 307, mars 2006, p. 34-44;

Antoine Lilti, « Les philosophes au salon » dans la Revue mensuelle *L'Histoire*, n<sup>o</sup> 307, mars 2006, p. 52-56;

Pierre Gaxotte, *Le siècle de Louis XV* (1974) ;

Alexis de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, coll. « Folio/Histoire », Gallimard (1967).

Pour certains aspects touchant l'histoire du Québec, en relation avec l'objet de notre étude, nous avons fait appel à :

Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle France, III, La seigneurie des Cent-Associés*, tome 2, *La société* (1983) ; *La population du Canada en 1666, recensement reconstitué* (1995) ;

Robert Larin, *Brève Histoire du peuplement européen en Nouvelle-France* (2000) ;

Yves Landry, *Les Filles du roi au XVII<sup>e</sup> siècle* (1992) ;

Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français* (1978) ;

Jean-Pierre Charland, *L'entreprise éducative au Québec, 1840-1900* (2000) ;

Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec, des origines à nos jours* (1977) ;

Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise* (1993).

L'éclairage que nous sommes allés chercher chez ces auteurs apparaît dans les deuxième et troisième chapitres, ainsi que dans l'introduction.

L'ensemble de l'ouvrage ne constitue qu'une pierre posée à un édifice qu'on sait vaste et constamment en train de se construire. La voie reste donc largement ouverte pour ajouter d'autres pierres à celle-ci.





# INTRODUCTION

Vue d'ensemble  
de la question traitée



Deux grandes traditions phonétiques se sont partagées la prononciation du français à Paris au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le bel usage et le grand usage. L'une de ces traditions a laissé des traces au Canada, c'est-à-dire au Québec ; l'autre s'est incarnée ultimement dans la haute société de Paris. Comment cela s'est-il fait ? C'est ce que nous nous proposons de dire en bref dans cette introduction. Les chapitres qui suivent celle-ci ne sont là que pour éclairer davantage le lecteur qui, curieux des détails de l'aventure d'une langue qui a pris des formes différentes de part et d'autre de l'Atlantique, veut pousser plus loin son information.

L'accent des Québécois – qu'on appelait autrefois les Canadiens – n'a pas toujours été vilipendé. Au contraire, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, cet accent faisait florès auprès des Français et des étrangers. On n'avait de cesse de le vanter : « il n'y a pas d'accent au Canada » disaient les pères Le Clercq (1691) et Charlevoix (1720) et « cet accent est aussi bon qu'à Paris » ajoutait en 1757 le comte de Bougainville, aide de camp du marquis de Montcalm, commandant de l'armée au Canada pendant la guerre de Sept Ans, qui, lui, trouvait que « les paysans canadiens parlaient très bien le français ». Le concert des éloges sur le bon accent des Canadiens est constant et unanime. Même chez les étrangers. Le botaniste suédois Pehr Kalm, qui séjourne à Québec et à Montréal en 1749, en témoigne :

Tous, ici, tiennent pour assuré que les gens du commun parlent ordinairement au Canada un français plus pur qu'en n'importe quelle Province de France et qu'ils peuvent même, à coup sûr, rivaliser avec Paris. Ce sont les Français nés à Paris, eux-mêmes, qui ont été obligés de le reconnaître (tous textes cités dans M.-F. Caron-Leclerc, 1998).<sup>1</sup>

---

1. Sur les témoignages des observateurs des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, se reporter à la première partie du premier chapitre : L'accent des Canadiens d'après les remarques des voyageurs aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1651-1757).

Puis survient en 1760 un événement majeur, la séparation du Canada de la France. Pas complètement cependant jusqu'à la Révolution, qui, elle, fut alors cause d'un embargo sévère de la Grande-Bretagne sur les échanges privés entre le Canada et la France. Ceux-ci ne purent reprendre qu'avec la chute de Napoléon en 1815 (voir Claude Galarneau, 1970<sup>2</sup>).

Mais alors, dès 1810, avec l'Anglais John Lambert, et surtout à partir de 1829 et de 1831, avec les Français Théodore Pavie et Alexis de Tocqueville, suivis par de nombreux émules au cours du siècle, on entendit de la part des voyageurs français et étrangers un son de cloche tout différent : les Canadiens (= les Québécois) avaient un accent déplorable<sup>3</sup>. Que s'était-il passé en si peu de temps – un demi-siècle (1760-1810) – pour que cet accent autrefois digne de toute louange devienne en quelque sorte objet de réprobation ?

Les Canadiens n'avaient rien changé à leurs habitudes articulatoires : c'était les autres, les Parisiens, qui avaient évolué, emportés dans la tourmente de la Révolution et de l'Empire.

Ces nouveaux voyageurs venus de France causaient la surprise en jugeant l'accent des Canadiens différent du leur. Les Canadiens ne pouvaient éviter d'être perplexes : avant la Révolution, tout était équivalent, après elle, tout était devenu différent. Pour une deuxième fois – sur le plan de la langue dans ce cas – ils avaient la pénible sensation d'être laissés pour compte. Ils auraient pu en devenir amers, ils en ressentirent plutôt un inconfort qui dura jusqu'à la Révolution tranquille, amorcée au Québec en 1960.

Mais un problème était posé : que s'était-il passé à Paris entre 1760 et 1810 pour rendre si différent un accent jugé auparavant tout à fait identique à l'accent canadien ? Il n'est pas fréquent, en effet, – et il faut insister – pour qu'en si peu de temps se produisent des changements phonétiques aussi prononcés.

Trois personnes ont été particulièrement intriguées par ce phénomène : le philologue canadien-anglais James Roy (1877), le phonéticien français Georges Straka (1966) et le linguiste américain Aaron-Marshall Elliott (1884).

- 
2. Se reporter sur ce point à la deuxième partie du premier chapitre : Le vide documentaire concernant les témoignages sur l'accent des Canadiens entre 1760 et 1810.
  3. Voir sur ce point la troisième partie du premier chapitre : L'accent des Canadiens d'après les remarques des voyageurs au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les deux premiers sont d'accord pour dire que ce sont les Parisiens et non les Canadiens qui ont changé d'accent, que ce changement s'est produit à la Révolution (1789-1799) ; et surtout, que ce changement trouve sa source dans la montée des classes inférieures dans l'échelle sociale et dans l'influence linguistique grandissante qui en a résulté pour elles. Ainsi, pour James Roy (1877) :

It is not the French of Canada [...] that has changed, or become degenerate. It is the French of Paris which, moulded **by the growing influence of the lowest order**<sup>4</sup>, has abandoned its old pronunciation. (Cité dans M.-F. Caron-Leclerc, 1998: 251)

Selon lui, ce n'est pas le français du Canada qui a changé et qui, ce faisant, a perdu sa forme originelle. C'est le français de Paris qui, modifié par l'influence grandissante des classes sociales inférieures, a abandonné sa prononciation traditionnelle.

Georges Straka va dans le même sens :

On sait qu'en France, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le bon usage a subi, s'éloignant ainsi progressivement de l'usage classique, d'assez nombreuses modifications aussi bien sur le plan de l'articulation que celui de la répartition des phonèmes dans les mots. On en connaît les raisons: **depuis la Révolution, la petite bourgeoisie et les classes populaires ne cessent de monter dans la hiérarchie sociale du pays**, et bien qu'elles s'efforcent de s'adapter au bon usage des générations précédentes, leurs prononciations, jadis proscrites, s'y introduisent peu à peu et finissent par être acceptées. (Dans *Avant-propos*, page vi de *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, de Jean-Denis Gendron, 1966)

Pour lui, comme pour James Roy, ce sont bien les classes sociales inférieures – petite bourgeoisie, classes populaires – qui, s'élevant dans la hiérarchie sociale, ont modifié au départ la prononciation de Paris. C'est-à-dire l'ont éloignée de sa prononciation traditionnelle, d'avant la Révolution.

Ce point de vue de J. Roy et G. Straka, examiné à la lumière des remarques des voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle qui jugent leur accent

---

4. On voudra bien noter que tout au long de l'ouvrage, les passages des citations en caractères gras sont de notre fait et non celui des auteurs cités. On voudra bien aussi noter qu'est respectée dans les citations des grammairiens l'orthographe en usage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, qui diffère souvent de l'orthographe actuelle.

nettement supérieur à celui des Canadiens, c'est-à-dire des Québécois<sup>5</sup>, pose question : comment leur accent peut-il être supérieur si, à Paris au moment de la Révolution, celui-ci s'est modifié sous l'action de « la petite bourgeoisie et des classes populaires », bref, sous l'action des « classes inférieures » ? C'est la situation contraire dans laquelle on devrait se trouver, les Canadiens, comme le dit J. Roy, ayant conservé le bon usage qu'on leur reconnaît unanimement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, alors que celui de Paris se serait modifié dans le sens opposé sous l'action des classes inférieures dont les « prononciations, jadis proscrites, [se sont introduites peu à peu dans l'usage] et [ont fini] par être acceptées ».

La position est difficile à tenir, car elle va tout à l'encontre de l'image qui émane des remarques des voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle touchant l'accent des Canadiens. Il faut donc revoir la position de J. Roy et G. Straka et chercher dans une autre direction.

Le troisième, le linguiste américain A.-M. Elliott, a été frappé par l'uniformité de l'accent dans toutes les classes sociales canadiennes, phénomène tout à fait surprenant et inusité pour lui, tout comme d'ailleurs pour d'autres observateurs comme les Français Henri de Lamothe (1873) et Frédéric Gerbié (1884). Lamothe pour sa part écrit (dans M.-F. Caron-Leclerc : 1998, 202-203) :

Quoi qu'il en soit, ce qui paraît surtout bizarre au Français arrivant d'Europe, c'est l'uniformité même de ce mode de prononciation, aussi bien chez les classes les plus instruites que chez les cultivateurs et les ouvriers.

Témoignage confirmé par Gerbié qui, pendant quatre ans, a parcouru le Canada et fréquenté les différents groupes sociaux canadiens-français.

Elliott propose une explication (1886 : 160) :

This assimilating process naturally went on in both directions, especially for the clergy [...]. It is particularly **the phonology, the mode of pronunciation**, that the people have clung to and perpetuated with a striking fidelity, while in the morphology of the language, evidence is constantly at hand of the very strong influence of the clergy – that is, of the educated element of society.

---

5. Voir la troisième partie du premier chapitre, qui trace un tableau succinct des remarques des voyageurs du XIX<sup>e</sup> siècle.

Selon Elliott, le peuple aurait imposé son accent à l'ensemble de la société canadienne, donc à l'élite, alors qu'en retour l'élite, c'est-à-dire le clergé et les communautés religieuses, aurait dans ses écoles appris au peuple canadien les éléments grammaticaux de la langue française<sup>6</sup>.

Toutes ces hypothèses, ces essais d'explication de la situation linguistique canadienne au XIX<sup>e</sup> siècle, apparaissent aujourd'hui difficilement recevables. Mais elles auront eu le mérite en leur temps d'avoir posé le problème de la nouvelle prononciation parisienne en regard de la prononciation québécoise, celle-ci, selon James Roy, étant restée fidèle à la tradition phonétique qui avait cours à Paris avant la Révolution; et d'avoir attiré l'attention sur l'uniformité sociale de l'accent, qui paraît avoir existé anciennement à Paris comme à Québec.

Et les Canadiens, que disaient-ils de tout ceci? Si l'on excepte la vive polémique entre les abbés Jérôme Demers et Thomas Maguire (N.-E. Dionne: 1912) en 1842, peu de chose pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, si ce n'est pour relever des différences de prononciation et finalement, se mettre tant bien que mal à l'école de la nouvelle prononciation (voir Gaston Dulong: 1966, aux n<sup>os</sup> 63, 65, 86, 144, 148, 194, 204, 239 et surtout le 315). Quant à la polémique, elle consiste en vifs reproches faits par Demers à Maguire, de vanter dans son *Manuel* (T. Maguire: 1841) les nouvelles prononciations qu'il a entendues à Paris, lors du séjour qu'il y a fait peu de temps auparavant, prononciations qui, de l'avis de Demers, n'ont pas reçu l'aval des meilleurs auteurs.

Les choses ne vont changer qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec la fondation de la Société du parler français au Canada en 1902 (voir sur ce point Louis Mercier (2002) et Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie (2006)). A. Rivard, un des fondateurs de la Société et son principal théoricien, est tout à fait conscient que les usages phonétiques de ses compatriotes remontent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Rivard, 1901: IV-v; repris dans Rivard, 1928: 8):

Quant aux vieilles prononciations que nous avons conservées, il s'en trouve qui méritaient en effet de ne pas être oubliées [...] notre prononciation d'un

---

6. Voir sur ce point la quatrième partie du premier chapitre: Une situation sociolinguistique inusitée touchant l'accent des Canadiens au XIX<sup>e</sup> siècle.



autre âge accuse notre origine bien française. Faut-il en apporter des preuves?... Elles abondent. *Jarbe* (gerbe), [...] *mouchouër* (mouchoir), [...] *jeval* (cheval), [...] etc. – ainsi prononçaient[,] au XVII<sup>e</sup> et dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Français de France qui se piquaient de bien parler; ainsi prononce encore le peuple de notre province. (Cité dans Claude Verreault, 2006: 39)

Mais, de cette très lucide constatation, Rivard ne tire aucune conclusion sur les causes des changements qui ont éloigné l'une de l'autre les prononciations de Paris et de Québec. Axant l'étude sur le parler rural du Québec, comme seul digne d'intérêt scientifique (voir Verreault, *ibid.*: 36) et bien informé de l'origine majoritairement provinciale des colons (voir J.-A. Lortie et A. Rivard: 1903), Rivard, qui a une conception claire de la langue des Québécois (voir Verreault, *ibid.*: 36), braque pour des décennies l'attention sur les aspects dialectaux de cette langue (voir le *Glossaire du parler français au Canada*, 1930), tout en étant conscient du rôle directeur de la langue de Paris dans la formation de la prononciation canadienne (A. Rivard, 1914: 60):

Il semble que, dans la fusion des parlers importés de France, les formes phonétiques aient plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une province et se rattachaient à un type commun [...].

Cette forte orientation dialectalisante et provincialisante a amené un chercheur aussi érudit que Marcel Juneau (1972) à aller dans ce sens, malgré tous les témoignages contraires que lui fournissaient les documents d'archives québécois qu'il dépouillait. Les questions qu'il pose en conclusion de son ouvrage sont éclairantes sur cette orientation de pensée (M. Juneau, 1972: 275):

Ces conclusions soulèvent deux questions: 1<sup>o</sup> comment expliquer que **les parlers de l'Île-de-France et de l'Ouest** l'emportent sur ceux de la région du Nord-Ouest qui, selon les généalogistes, a fourni les plus forts contingents de colons [...] ? 2<sup>o</sup> **comment expliquer que le québécois**, parler isolé géographiquement, puis politiquement, **se soit sensiblement aligné sur le français général** ?

Ainsi, cette orientation de la recherche sur le parler québécois a fortement gêné l'examen de la thèse opposée, à savoir que la base de ce parler pouvait tout autant et davantage être la langue de Paris des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, en particulier pour la prononciation, qui est l'objet propre de notre étude.

Assurément, il y a le vocabulaire dont une partie est d'origine provinciale, comme l'ont fait voir les auteurs du *Glossaire du parler français au Canada* (1930) (voir Louis Mercier, 2002) et du *Dictionnaire historique du français québécois (DHFQ)* (1998). Mais les documents d'archives québécois des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qu'a dépouillés Marcel Juneau (1972) sont faits de mots français, avec une prononciation française, qui est celle de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, documents présentant la même variation phonétique que celle qui a cours à Paris à la même époque, et qui est décrite dans les remarques des grammairiens français colligées par Charles Thurot (1881-1884).

Mais alors se pose de nouveau la même question : que s'est-il passé à Paris entre 1760 et 1810, pour que devienne différent ce qui était, peu de temps auparavant, jugé identique ?

C'est la question à laquelle nous avons tenté d'apporter une réponse dans le présent essai. Question qui, intéressant au plus haut point les Québécois, n'a guère soulevé l'intérêt des Parisiens. Et pour cause, car tout semble s'être passé à Paris sans douleur ni récrimination, les changements de prononciation ayant accompagné naturellement l'effacement social de la noblesse et l'accession au pouvoir de la bourgeoisie.

Car c'est dans ce vaste changement de la garde que tout s'est joué : une classe sociale s'efface, une autre accède au pouvoir ; avec l'une, disparaissent des usages linguistiques, avec l'autre, s'en affirment de nouveaux.

Tout ceci nous conduit à l'idée qu'il y avait à Paris, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, **deux styles de discours et deux styles de prononciation**. Deux styles de discours et de prononciation dont les grammairiens témoignent à profusion. Le lecteur en trouvera des preuves abondantes et convaincantes dans les deuxième et troisième chapitres de cet essai.

Deux styles de discours et de prononciation qui vont naître de l'opposition de Vaugelas (1647) à la prééminence en matière de prononciation du Parlement de Paris sur la cour du roi.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, sous le roi François I<sup>er</sup> (1515-1547), note Charles Thurot (1881-1884 : I, LXXXVIII), la cour donne le ton avec le Parlement de Paris en matière de langage, tout particulièrement pour la prononciation. Ce n'est plus le cas après la mort du roi (*ibid.* : XCI) :

Après François I<sup>er</sup>, l'usage de la cour entre en conflit avec celui des gens instruits **et il y eut tendance à donner au langage du parlement la prééminence sur celui de la cour.**

Au dire des grammairiens, le langage de la cour a dégénéré et ils sont presque unanimes pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle à ne retrouver la pureté de la prononciation française que dans la bouche des avocats du Parlement (voir Thurot: I, 377).

Mais en 1647, coup de théâtre: Vaugelas est d'un avis contraire. C'est la cour qui doit donner le ton en matière de prononciation (Thurot: XCVIII-XCIX):

**La bonne prononciation**, qui est une partie essentielle des langues vivantes, **veut que l'on hante la cour.**

Et:

[...] lorsque la cour [...] parle d'une façon et la ville d'une autre, il faut suivre la façon de la cour... **L'usage de la cour doit prévaloir** sur celui de l'autre, sans y chercher raison.

Vaugelas précise sa doctrine (Thurot: I, 59):

[...] les **paroles prononcées en public** [ne demandent pas] **une autre prononciation** que celle qu'elles ont en particulier et dans le commerce du monde.

Mais ses amis lui font remarquer que le discours public a ses exigences et qu'il faut y souscrire (*ibid.*):

Quand j'ay pris la liberté d'en avertir quelques-uns de mes amis, ils m'ont répondu qu'ils croyoient que **cette prononciation aussi forte** avoit **plus d'emphase** et **qu'elle remplissoit mieux la bouche de l'orateur et les oreilles des auditeurs.**

Nous sommes ici **au cœur du problème** qu'a saisi Vaugelas et qu'il tente de résoudre. Ce qu'il a saisi en fréquentant les salons, **c'est que la prononciation du discours public ne convient pas aux échanges entre amis, entre personnes de bonne compagnie, bref, au ton de la conversation.** Il lui paraît outré qu'on cherche à introduire dans les salons les habitudes articulatoires emphatiques<sup>7</sup>, trop appuyées, des

---

7. « [...] l'on affecte au barreau une prononciation emphatique et majestueuse », selon Ménage [1672] (dans Thurot: I, 4).